

lettres expédiées, et le calcul de proportion les refait une ou deux fois tous les ans, ou une ou deux fois tous les deux ans.

Bureau de poste de Laprairie. \$10,000

M. LANDERKIN : Je vois que le revenu de ce bureau est de \$439, et l'on va dépenser \$10,000. Je ne vois pas comment le gouvernement peut justifier cette dépense. J'ignore pourquoi le ministre de la justice ne se lève pas pour protester contre ce gaspillage. Je ne comprends pas comment il espère conserver la réputation qui l'a suivi dans cette chambre, s'il permet un pareil emploi de l'argent du public. J'ai examiné les crédits que nous venons de voter dans la province de Québec, et j'ai constaté que dans toutes les petites localités où ces dépenses doivent être faites, l'élection du député élu est contestée. C'est peut-être la raison pour laquelle on construit ces bureaux de poste, car si l'élection du député ministériel est annulée, cela pourra servir à le faire réélire. Je crois que c'est là le secret de cette dépense des deniers publics dans des endroits où l'intérêt du pays ne le requiert pas. Bien que le gouvernement ne l'ait jamais avoué, c'est la seule raison qu'il puisse donner pour expliquer un crédit aussi injustifiable que celui-ci.

M. FOSTER : Je vois que Laprairie aussi avait des droits antérieurs. En 1889, un crédit a été voté pour un bureau de poste à cet endroit, et en 1890 on a voté encore \$2,000 ; mais comme il est survenu quelques difficultés à propos de l'emplacement, ni l'une ni l'autre de ces appropriations n'ont été dépensées. En 1891, on a voté \$5,000 et je vois que le conseil municipal de Laprairie a donné un terrain, et le crédit actuel est pour y construire un bureau de poste.

M. LAURIER : Le terrain a-t-il été donné, ou doit-il l'être ?

M. FOSTER : Le terrain a été donné par le conseil municipal. Cet édifice cadrera avec l'importance de la localité ; la fondation n'est pas de construire un édifice dispendieux.

M. BAIN : Ne pourrait-on pas le faire cadrer avec le crédit qui a été promis au comté de mon honorable ami (M. Borden) et qu'on a oublié de mettre dans les estimations ?

M. McMULLEN : Je crois qu'il serait bon de faire connaître à la chambre, et partant, au pays tout ce qui se rapporte à la construction de ce bureau de Laprairie et qui doit coûter \$10,000. Les recettes du bureau de poste de Laprairie, ont été de \$439.32 ; le nombre de mandats émis, n'a été que de 295 ; la valeur totale de ces mandats a été de \$3,268.31 ; la commission retirée par le trésor a été de \$25.11 ; le total des mandats payés à ce bureau \$1,208.69 ; payé au maître de poste sur les mandats, 9.35 ; salaire du maître de poste, \$230, et nous ne payions pas de loyer pour le bureau. Ce bureau ne donne pas un revenu suffisant pour permettre au directeur général des postes de payer quoi que ce soit pour le loyer, de sorte que nous avons aujourd'hui un bureau qui ne coûte rien au pays ; nous nous avons un maître de poste avec un salaire de \$230, et nous allons construire à cet endroit un bureau qui va coûter \$10,000.

Je crois que jamais proposition plus ridicule n'a été faite dans cette chambre. Il y a au moins trois ou quatre cents places au Canada dont le revenu du bureau de poste est supérieur à celui de Laprairie. Ce bureau entrera certainement dans la caté-

gorie de ceux qu'a décrits l'honorable député de Muskoka (M. O'Brien).

Il n'y a pas encore un sou de dépense, le terrain n'a pas été acheté, le revenu du bureau n'est que de \$450 par année, le salaire de maître de poste est de \$230, et actuellement, nous ne payons pas de loyer.

M. FOSTER : L'honorable député ne devrait pas poser en principe que nous ne devrions pas continuer et terminer un édifice pour lequel un crédit a déjà été voté, parce que nous n'avons pas à acheter le terrain. Le fait que le terrain a été donné, devrait plutôt militer en faveur de l'édifice. Agissant en vertu de la promesse contenue dans ce crédit qui a été mis dans les estimations, pendant trois années consécutives, le gouvernement par un arrêté du conseil, a accepté le terrain donné par le conseil municipal de Laprairie pour y construire un bureau de poste. Le terrain porte le numéro 134 du cadastre, et a 76 pieds de profondeur ; 84 de front et est situé sur le côté-ouest de la rue Saint-Joseph, en face de la rue Sainte-Marie, la principale rue de la ville.

L'édifice aura 50 pieds de front, sur une profondeur de 76 pieds, et les autorités municipales s'engagent à garder le restant du terrain libre de toute construction pour tout le temps à venir.

M. LANDERKIN : Quelle est la date de cet arrêté du conseil ?

M. FOSTER : 1889.

M. LANDERKIN : Et on n'a encore rien fait. M. Doyon a été élu, et il n'appuyait pas le gouvernement. Est-ce pour cela que cet édifice n'a pas été commencé avant ?

M. FOSTER : Certainement que non.

M. LAURIER : Pourquoi, alors ?

M. FOSTER : Je suppose que c'est parce que les arrangements préliminaires n'étaient pas terminés.

M. SOMERVILLE : Le gouvernement a-t-il adopté la règle que lorsqu'un petit village donne un terrain valant de \$25 à 30, il y construira un bureau de poste ? Dans ce cas je suis certain qu'il peut avoir des masses de terrains dans tout le pays. Le gouvernement devrait adopter un système honnête pour se guider dans l'emploi des deniers publics, à propos de la construction de ces édifices publics.

Il est évident pour moi que le gouvernement n'a pas agi avec honnêteté sous ce rapport, et que dans la construction des édifices publics, il n'a pas eu en vue l'intérêt du pays. Je prétends, et je crois pouvoir démontrer que, jusqu'à présent, le gouvernement a fait faire ces travaux dans son propre intérêt. Dans toutes les provinces du Canada, ces édifices ont été construits là où ils avaient faire le plus de bien au gouvernement et à ses partisans.

Le gouvernement a été fidèle à son ancienne coutume de rendre service à ses partisans chaque fois qu'il en a l'occasion. Une criante injustice a été commise envers le public, sous ce rapport ; cet argent a été employé là où l'intérêt au peuple ne les requerrait pas, et ce mode de construire des édifices publics dans les comtés a été érigé en système pour corrompre les électeurs et les engager à voter pour le candidat du gouvernement. Le cas actuel est un exemple du genre, car l'argent a été voté en 1889 et le gouvernement ne l'a pas dépensé, parce le comté était représenté par un libéral ; mais du moment où il est représenté par un conservateur,